



montpellier métropoles solidaires

Le journal d'information de Sud-collectivités territoriales de Montpellier Méditerranée Métropole / avril 2015

CAP 2015 : suite des négociations...

La réunion de préparation du 20 mars 2015 a permis d'obtenir 27 propositions supplémentaires. Nous avons assisté à un véritable marchandage, à une bataille de noms et constaté que des agents ayant été reçus à des examens professionnels n'apparaissent pas dans les listes initiales. Au dernier moment, l'administration a rectifié le tir le jour de la concertation : nous ne pouvons que regretter que cette impréparation empêche les organisations syndicales de défendre au mieux les agents en ayant toutes les cartes en main, sans omission de noms et que cela fausse le débat sur le nombre de passages à l'ancienneté, toujours évalués au rabais par l'administration.

Comme en 2014, les calculs annoncés sur le coût de ces promotions pour la collectivité fait apparaître que ce sont une fois encore les catégories A qui en bénéficient le plus. En effet, à eux seuls les catégorie A représentent 46% de l'enveloppe, contre 17% seulement pour la catégorie C, et 36% pour la catégorie B.

Les propositions d'avancement de grade et de promotion interne pour 62 heureux élus devraient coûter à la métropole 100 000€ (contre 180 000€ pour 90 postes en 2014).

Nous dénonçons la méthode et le résultat de cette « pseudo » concertation qui n'a rien de juste et qui ne permet pas aux agents de la collectivité un déroulement de carrière correcte, laissant bon nombre d'agents des 1^{ères} échelles de rémunération en situation de blocage de carrière (jusqu'à 8 ans pour certains). Nous veillerons à ce que la métropolisation ne réduise pas cette enveloppe comme peau de chagrin en 2016, dans un mouvement qui encore cette année, ignore (ou presque) la réalité des plus bas salaires de notre institution.

Réduction de la subvention allouée au CASSC

Le personnel élu au CASSC et les représentants élus au CT de la métropole ont appris, avec stupeur, le 24 mars que la subvention votée pour le fonctionnement de nos œuvres sociales avait été baissée de 5% passant de 475 000€ en décembre à 451 250€ soit 23 750€ de baisse. Le président de CASSC, M. Bonnal, s'étant bien gardé d'en informer la présidente adjointe ou la trésorière du CASSC, mises devant le fait accompli.

Doit-on encore accepter sans rien dire que les prestations versées aux agents se réduisent déjà en 2015 alors que les besoins augmentent de façon exponentielle ?

Là encore nous refusons la méthode de la direction générale qui met les représentants du personnel devant le fait accompli d'une décision politique.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ! Nous avons besoin de votre soutien pour obtenir que la subvention soit revue à la hausse. Il s'agit de nos œuvres sociales, qui bénéficient au plus grand nombre, sans distinction de catégorie. Nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir l'annulation de cette baisse.

Horizon 2017 : mutualisation des services ville/métropole

Les 6 organisations syndicales de la métropole ont été invitées à une réunion d'information le 20 mars dernier sur l'évolution des services dans le cadre de la métropole. Après la projection d'un Powerpoint® mettant en scène le rapprochement progressif, entre 2015 et 2017, des 2 principales administrations de la région (ville de Montpellier et la métropole), comme bien trop souvent, il nous a été demandé de rassurer le personnel sur cet avenir incertain (sic) ! Cependant il nous a été affirmé et démontré que seuls les services régaliens (Etat civil, police municipale, écoles, Petite enfance) resteraient à la ville de Montpellier. Petit à petit, tous les autres services devront s'adapter à la mutualisation. Pour préparer ces changements importants, des « préfigurateurs » (directeurs volontaires ou chefs de service) vont réfléchir à la direction de projet. Nous resterons très vigilants face à cette nouvelle orientation, en particulier pour tous les personnels précaires de notre collectivité. Nous veillerons à ce que ces transferts se fassent dans les meilleures conditions pour l'ensemble du personnel.